



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DES ACADÉMIES DE CAEN ET ROUEN
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS

DIFOR

Division de la Formation
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Rectorat DIFOR

Affaire suivie par
Jacques-Manuel MOUNIER
Chef de Division

Dossier suivi par
Virginie JACQUET
Pôle formation des
personnels AT et
Encadrement
difor1@ac-rouen.fr

Karim SOUDJAY
Pôle formation des
personnels enseignants et
d'orientation du second
degré
difor2@ac-rouen.fr

Sandrine INIZAN
Pôle transversal
difor3@ac-rouen.fr

Télécopie
02 32 08 97 33
Courriel
difor@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

A Rouen, le 3 septembre 2019

La Rectrice, chancelière des universités

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale
de la Seine-Maritime

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale
de l'Eure

Monsieur le Doyen des IA-IPR

Monsieur le Doyen des IEN ET/EG-IO

Madame le Chef du SAIO

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Établissements publics du second degré

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Établissements privés sous contrat d'association

Messieurs les Présidents des Universités

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
Directrices de GRETA

Madame la Directrice de CANOPÉ

Monsieur la Directrice générale du CROUS
Normandie

Madame la Directrice de l'institut du CNED de
Rouen

Madame la Directrice de la DRDJSCS

Mesdames, Messieurs, les Chefs de Division
Pour attribution

Monsieur le Directeur FORMIRIS Normandie
Pour Information

**Objet : Campagne d'inscription au Plan Académique de Formation (PAF)
Année scolaire 2019-2020
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, d'encadrement,
Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS)**

PJ : Annexe 1 : Récapitulatif des candidatures au PAF ATSS

I – Publication de l'offre de formation

Je vous informe par cette circulaire des modalités de mise en œuvre du Plan Académique
normand de Formation 2019-2020.

L'offre académique sera en ligne sur le site académique à l'adresse suivante :

http://www.ac-rouen.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/formation-des-personnels/plan-academique-de-formation-paf--8504.kjsp?RH=FORM_PERSO

Un outil est mis une nouvelle fois à votre disposition cette année pour faciliter la
recherche des actions de formation. Pour une recherche optimale, il est recommandé de
sélectionner en premier lieu, le type de personnel concerné (à gauche de l'écran). Cet



outil vous permet de sélectionner des actions et d'en imprimer le récapitulatif. **Cette sélection ne vaut pas inscription.**

Vous devez ensuite vous inscrire dans l'application GAIA individuel (Bleu). Un lien est accessible sur la page du site académique. Vous pouvez également y accéder via le portail métier. Votre identifiant et votre mot de passe professionnel vous seront demandés. En cas d'oubli, vous pouvez consulter la rubrique "vos outils", sélectionner "webmail" sur la page d'accueil du site académique.

2/3

II – Campagne d'inscription au Plan Académique de Formation

(Candidatures individuelles)

Les inscriptions s'effectueront via l'application GAIA :

- du 2 septembre au 6 octobre 2019 inclus

Je vous rappelle que les formations en appel spécifique et en public désigné ne sont pas ouvertes à l'inscription en candidature individuelle.

III – Cas particuliers

1) Enseignement privé sous contrat d'association (candidatures individuelles et préparations aux concours)

Les personnels des établissements privés sous contrat d'association ont accès **uniquement à la consultation du PAF.**

Toute demande d'inscription doit être adressée au Chef d'établissement qui transmettra à FORMIRIS.

La liste validée des candidats retenus sera ensuite transmise à la DIFOR, pour le **27 septembre 2019, délai de rigueur.**

Toute demande parvenue hors délai, ne sera pas recevable.

2) Personnels AT n'ayant pas de messagerie académique (ac-rouen.fr)

Pour les personnels ne disposant pas d'une messagerie académique (ac-rouen.fr), il convient de compléter un état récapitulatif (annexe 1) à retourner au bureau DIFOR 1, pour le **4 octobre 2019, délai de rigueur.**

Aucune demande individuelle ne sera traitée. Aucun état récapitulatif parvenu hors délai (4 octobre 2019) ne pourra être pris en compte.

3) Personnels contractuels à fonction d'AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap)

Je vous rappelle que ces personnels peuvent s'inscrire aux formations du PAF dans les mêmes conditions que les autres personnels.

IV- Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF fera l'objet d'une circulaire dédiée qui en détaillera les tenants et aboutissants.



V- Préparation concours enseignants d'éducation et d'orientation, d'encadrement et administratifs

3/3

J'attire votre attention sur le fait que les registres des différentes préparations concours sont clos à ce jour. (cf. circulaire du 07/06/2019 pour les inscriptions aux préparations concours administratifs et encadrement et circulaire du 05/06/2019 pour les inscriptions aux préparations concours enseignants d'éducation et d'orientation)

VI- indemnisation des frais de repas

A compter du 1er septembre 2019, eu égard à la mise en place d'un PAF normand, les agents en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11 et 14 heures et 18 et 21 heures peuvent obtenir le remboursement des frais de repas, au taux de 7,63 euros lorsqu'un restaurant administratif ou assimilé existe sur le lieu de mission.

Le taux de remboursement se porte à 15,25 € par repas lorsque le lieu de mission ne dispose pas de restaurant administratif.

Il est à noter que le remboursement des frais de repas n'est ouvert que si le que déplacement pour formation est effectué en dehors de la commune de résidence administrative et de résidence familiale de l'agent.

La demande de remboursement de frais de repas à l'instar de celle des frais de transport s'établira en retournant complété le formulaire d'état de frais de déplacement téléchargeable sur le site académique. (Formation tout au long de la vie/Formation des personnels)

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette circulaire et de votre efficace contribution.

Pour la rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général d'Académie Adjoint
Directeur des Relations et des Ressources
Humaines

François FOSELLE